

COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents : 15
Membres en exercice : 15
Membres présents : 11

Date convocation : 30/03/2016
Date d'affichage : 30/03/2016

L'an deux mil seize, le sept du mois d'avril, à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PATTUS, Maire.

Présents : Mmes et MM Serge PATTUS, Olivier GRAU, Danielle DUMAS-GUILLOUX, François LEPICIER, Jacques GABRIEL, Eric GUIDO, Eric VIDAL, Jérôme LECONTE, Gwenola LE TALLEC, Catherine LECERF, Martial POLGE.

Procurations : Mme Adeline POMMIER à Mme Danielle DUMAS-GUILLOUX, Mme Muriel DESIRA à M. Martial POLGE.

Excusés : MM Sébastien VIDAL, Fabrice BOURNIER.

Secrétaire de Séance : M. Eric VIDAL.

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2016 affiché en Mairie le 28 janvier 2016 est approuvé sans remarques ni réserves.

DELIBERATION N° 04
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET M-14 2015

Monsieur Serge PATTUS Maire, n'est pas comptabilisé au quorum et n'a pas pris part au vote. Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur François LEPICIER, 3^{ème} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Serge PATTUS Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	354 816.66	411 734.39	80 145.09	187 576.17
RESULTATS DE L'EXERCICE		56 917.73		107 431.08
Résultats reportés		59 435.74	112 800.15	
Restes à réaliser				
RESULTATS DEFINITIFS		116 353.47	5 369.07	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 05
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET M-14 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M-14 de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des Restes à recouvrer et les états des Restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif M-14 de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2015 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget M-14 de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion M-14 dressé pour l'exercice 2015, par Mme Corinne FABRE, Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 06
AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - BUDGET M-14

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de Fonctionnement de 116 353.47 €, ainsi qu'un déficit d'investissement de 5 369.07 €, décide à l'unanimité, d'affecter ces résultats aux comptes :

- 002 : Résultat de Fonctionnement reporté pour un montant de 110 984.40 €
- 001 : Résultat d'Investissement reporté pour un montant de - 5 369.07 €
- 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé : 5 369.07 €

du Budget Primitif 2016.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 07
VOTE DU TAUX DES 3 TAXES LOCALES ANNEE 2016

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de 1% par rapport à ceux de 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,06 %
- Taxe foncier bâti : 12,79 %
- Taxe foncier non bâti : 53,63 %

Compte tenu de l'augmentation des taux d'imposition et des bases prévisionnelles pour 2016, le produit fiscal attendu pour 2016 est estimé à 198 898 € :

	Bases estimées 2016	Taux en % 2016	Produit fiscal attendu 2016
Taxe d'habitation	1 156 000	8,06	93 174
Taxe foncière bâti	678 600	12,79	86 793
Taxe foncière non bâti	35 300	53,63	18 931
		TOTAL	198 898

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, avec 10 votes pour, 1 contre et 2 abstentions, les taux des taxes locales énumérés ci-dessus.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 08 VOTE DU BUDGET PRIMITIF M-14 2016

Monsieur François LEPICIER, 3^{ème} Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions du Budget Primitif M-14 de l'exercice 2016 qui se résument ainsi :

- Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à la somme de : 518 285.00 €
- Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de : 275 283.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, ces propositions.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET M-49 2015

Monsieur Serge PATTUS Maire, n'est pas comptabilisé au quorum et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur François LEPICIER, 3^{ème} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Serge PATTUS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

5. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	20 263.14	24 916.95	23 339.67	18 887.59
RESULTATS DE L'EXERCICE		4 653.81	4 452.08	
Résultats reportés		55 085.10		102.39
Restes à réaliser				
RESULTATS DEFINITIFS		59 738.91	4 349.69	

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 10
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET M-49 2015

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif M-49 de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des Restes à recouvrer et les états des Restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif M-49 de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2015 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget M-49 de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion M-49 dressé pour l'exercice 2015, par Mme Corinne FABRE, Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N ° 11
AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - BUDGET M-49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le Compte Administratif présente un excédent de Fonctionnement de 59 738.91 €, ainsi qu'un déficit d'investissement de 4 349.69 €, décide, à l'unanimité, d'affecter ces résultats aux comptes :

- 002 : Résultat de Fonctionnement reporté pour un montant de 55 389.22 €
- 001 : Résultat d'Investissement reporté pour un montant de - 4 349.69 €
- 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé 4 349.69 €

du Budget Primitif 2016.

Déposée en Préfecture le

DELIBERATION N° 12
VOTE DU BUDGET PRIMITIF M-49 2016

Monsieur François LEPICIER, 3^{ème} Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal, les propositions du Budget Primitif M-49 de l'exercice 2016 qui se résument ainsi :

- Les Dépenses et les Recettes d'Exploitation s'équilibrent à la somme de : 81 210.00 €
- Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de : 115 766.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, ces propositions.

Déposée en Préfecture le

DIVERS

- Eglise Protestante Unie de France : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Christiane Mainoni Présidente, qui souhaiterait que des travaux d'étanchéité soient effectués sur la toiture du Temple.

- Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Carole Delga Présidente, concernant une consultation des Communes pour proposition d'un nom à la nouvelle région. Après discussion, le nom proposé est : Languedoc-Pyrénées.
- Courriel William Pennaneac'h : la demande de prêt de stade et vestiaires pour le 21 mai 2016 pour un tournoi de rugby à 7 est accordée jusqu'à 18h30.

Monsieur le Maire clôture la séance et rappelle le numéro d'ordre des délibérations prises :

- 04 : Approbation du Compte Administratif M14 2015.
- 05 : Approbation du Compte de Gestion M14 2015.
- 06 : Affectation du Résultat M14 2015.
- 07 : Vote du taux des 3 taxes locales 20165.
- 08 : Vote du Budget Primitif M14 2016.
- 09 : Approbation du Compte Administratif M49 2015.
- 10 : Approbation du Compte de Gestion M49 2015.
- 11 : Affectation du Résultat M49 2015.
- 12 : Vote du Budget Primitif M49 2016.

Compte rendu affiché en Mairie le 11 avril 2016.